

FICHE 5 : SESSAD (hors sensoriels et ITEP) en Pays de la Loire

Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2008

SESSAD-CA 2008	Nombre d'établissements ou services	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne*	Taux d'encadrement (ETP/capacité autorisée)
Loire-Atlantique	16	434	577	95	27	0,22
Maine-et-Loire	11	322	356	84	29	0,26
Mayenne	5	160	177	44	32	0,27
Sarthe	12	446	481	96	37	0,22
Vendée	9	310	431	66	34	0,21
Total région	53	1 672	2 022	385	32	0,23

* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition de la population par âges

Niveau des indicateurs		0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	total
REGION	moyenne	1,3%	4,4%	10,5%	33,7%	35,8%	11,5%	2,8%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	8,5%	37,4%	32,4%	2,5%	0,0%	0,0%	
Loire-Atlantique	moyenne	0,9%	3,3%	13,3%	35,2%	28,4%	13,5%	5,4%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	11,8%	39,4%	25,5%	2,0%	0,0%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	1,4%	10,4%	9,8%	36,8%	39,0%	2,5%	0,0%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	7,7%	37,0%	45,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Mayenne	moyenne	2,8%	4,5%	12,4%	30,5%	22,0%	27,7%	0,0%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	1,9%	11,2%	37,5%	25,0%	8,3%	0,0%	0,0%	
Sarthe	moyenne	1,2%	2,3%	7,3%	33,1%	36,8%	14,6%	4,8%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	5,1%	36,7%	37,5%	6,5%	0,0%	0,0%	
Vendée	moyenne	1,4%	3,0%	10,0%	31,3%	47,3%	6,3%	0,7%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	20,0%	30,0%	15,4%	0,0%	0,0%	0,0%	

2 - répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	60,5%	39,5%	100,0%
	médiane	60,0%	40,0%	
Loire-Atlantique	moyenne	58,1%	41,9%	100,0%
	médiane	53,1%	46,9%	
Maine-et-Loire	moyenne	57,9%	42,1%	100,0%
	médiane	55,0%	45,0%	
Mayenne	moyenne	59,9%	40,1%	100,0%
	médiane	62,5%	37,5%	
Sarthe	moyenne	64,7%	35,3%	100,0%
	médiane	64,1%	35,9%	
Vendée	moyenne	61,7%	38,3%	100,0%
	médiane	62,3%	37,7%	

3 - répartition des populations en fonction des déficiences primaires dans les établissements pour handicapés
(cf. annexe 1 : nomenclatures des déficiences principales)

Niveau des indicateurs		Déficiences intellectuelles				Déficiences du psychisme				ES30 Déficiency du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdité	ES59 Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel
		ES11 Retard mental profond et sévère	ES12 Retard mental moyen	ES13 Retard mental léger	ES19 Autres déficiences de l'intelligence	ES21 Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	ES23 Troubles de la conduite et du comportement	ES24 Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles Psychiatriques graves	ES25 Autres déficiences du psychisme		
REGION	moyenne	1,0%	11,7%	45,0%	0,1%	0,3%	3,2%	2,9%	4,3%	2,6%	0,1%
	médiane	0,0%	3,5%	35,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loire-Atlantique	moyenne	0,6%	14,8%	27,1%	0,4%	0,6%	4,3%	2,4%	1,7%	0,9%	0,4%
	médiane	0,0%	0,0%	17,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Maine-et-Loire	moyenne	0,8%	10,7%	38,2%	0,0%	0,0%	4,5%	5,1%	11,5%	0,3%	0,0%
	médiane	0,0%	0,0%	36,7%	0,0%	0,0%	0,0%	6,7%	3,4%	0,0%	0,0%
Mayenne	moyenne	0,0%	9,0%	54,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	9,6%	0,0%	0,0%
	médiane	0,0%	0,0%	70,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sarthe	moyenne	0,4%	12,7%	58,0%	0,0%	0,2%	0,4%	2,5%	0,6%	8,7%	0,0%
	médiane	0,0%	4,9%	59,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Vendée	moyenne	2,7%	8,5%	54,4%	0,0%	0,2%	5,3%	3,1%	3,4%	1,0%	0,0%
	médiane	0,0%	4,2%	15,8%	0,0%	0,0%	5,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Niveau des indicateurs (suite)		Déficiences motrices						Pluri- handicap ES70	Déficiences viscérales ES80	Poly Handicap ES90	Autres déficiences non désignées par ailleurs ES99	TOTAL (ES)
		ES61 Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	ES62 Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (ex quadriplégie)	ES63 Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (ex. paraplégie)	ES64 Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (ex hémiparaplégie)	ES66 Déficiences motrices de la tête et du tronc	ES67 Autres déficiences complexes de la motricité (ex mouvements anormaux)					
REGION	moyenne	0,7%	5,3%	5,0%	3,7%	0,4%	2,3%	6,5%	0,3%	1,1%	3,6%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Loire- Atlantique	moyenne	1,9%	8,5%	7,2%	3,0%	1,1%	4,9%	17,8%	0,0%	0,8%	1,7%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	
Maine-et- Loire	moyenne	0,0%	7,6%	9,6%	2,5%	0,0%	0,6%	0,8%	0,6%	0,8%	6,5%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Mayenne	moyenne	1,7%	3,4%	1,7%	4,0%	0,0%	2,8%	1,1%	0,6%	0,6%	10,2%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Sarthe	moyenne	0,0%	1,9%	0,0%	4,4%	0,0%	0,0%	3,7%	0,0%	2,3%	4,2%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Vendée	moyenne	0,2%	3,9%	5,3%	4,6%	0,2%	3,1%	2,7%	0,5%	0,7%	0,2%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	

4 - indicateur d'activité

Niveau de l'indicateur		Durée moyenne de prise en charge (en jours)
REGION	moyenne	1 109,4
	médiane	1 051,3
Loire-Atlantique	moyenne	1 154,2
	médiane	1 084,8
Maine-et-Loire	moyenne	1 193,6
	médiane	1 140,6
Mayenne	moyenne	842,8
	médiane	962,0
Sarthe	moyenne	1 075,9
	médiane	997,3
Vendée	moyenne	1 073,9
	médiane	859,0

La durée moyenne de prise en charge donne le ratio de la durée cumulée des prises en charge des usagers "sortants" en jours, sur le nombre de sorties (il s'agit d'une base de référence est calendaire soit 365 jours, et non d'une base sur les jours d'ouverture de la structure). Cet indicateur permet de mesurer combien de temps – en moyenne – l'usager se trouve pris en charge par l'établissement ou le service. Il est révélateur de la nature de la prise en charge des personnes accueillies et des spécialités des établissements. Il peut informer, en outre, sur les facilités ou les difficultés d'orientations des personnes. Son analyse précise celle d'autres indicateurs, principalement les indicateurs d'activité.

5 - Indicateur relatif à la formation

Niveau des indicateurs		Nombre d'heures de formations réalisées sur l'exercice considéré/nombre d'ETP
REGION	moyenne	26,4
Loire-Atlantique	moyenne	38,2
Maine-et-Loire	moyenne	24,2
Mayenne	moyenne	44,1
Sarthe	moyenne	22,3
Vendée	moyenne	7,2

L'indicateur relatif à la formation permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés.

6 - indicateurs relatifs au personnel
(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		Qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Total en %	
REGION	moyenne	13,4%	12,0%	57,4%	10,9%	5,2%	1,1%	100,0%	1,293
	médiane	11,7%	7,0%	63,3%	8,2%	2,3%	0,0%		
Loire- Atlantique	moyenne	12,0%	6,1%	63,3%	9,1%	7,9%	1,6%	100,0%	1,394
	médiane	11,5%	6,4%	66,3%	8,9%	2,7%	0,0%		
Maine-et- Loire	moyenne	13,9%	5,3%	58,1%	17,7%	3,6%	1,5%	100,0%	1,306
	médiane	10,8%	2,5%	53,5%	17,3%	1,1%	1,5%		
Mayenne	moyenne	12,7%	38,4%	40,1%	6,1%	2,3%	0,3%	100,0%	1,186
	médiane	17,5%	6,7%	62,2%	2,6%	2,7%	0,0%		
Sarthe	moyenne	12,7%	11,2%	61,3%	12,0%	2,2%	0,6%	100,0%	1,207
	médiane	10,4%	13,0%	64,5%	9,7%	2,3%	0,4%		
Vendée	moyenne	16,1%	12,7%	53,8%	6,8%	9,5%	1,2%	100,0%	1,331
	médiane	11,7%	6,9%	75,1%	0,0%	5,0%	0,0%		

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures.

7 - Indicateurs financiers - Compte administratif 2008 - (en € par place)

Niveau des indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif au transport du personnel
REGION	moyenne	4 705,3	1 737,3	44,6	567,7
Loire-Atlantique	moyenne	4 866,1	1 787,3	37,5	638,0
Maine-et-Loire	moyenne	4 816,7	1 929,1	49,7	672,0
Mayenne	moyenne	5 805,2	2 493,5	39,9	604,5
Sarthe	moyenne	3 799,0	1 612,3	42,8	515,5
Vendée	moyenne	5 245,5	1 260,5	56,6	421,6

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur relatif au transport du personnel mesure pour les services pour l'enfance et la jeunesse handicapée (SESSAD) les coûts de transport du personnel rapporté au nombre de places autorisées.